

SÉNAT

Le mardi 22 octobre 1957

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière.

LOI DES SUBSIDES N° 6

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, nous avons reçu un message de la Chambre des communes avec le bill n° 11, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1958, qu'elle demande au Sénat d'approuver.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

L'honorable John T. Haig: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je désire proposer que nous fassions dès ce soir subir la deuxième lecture à cette loi de finances provisoire à cause de circonstances qui ne se sont jamais produites auparavant et qui ne se reproduiront sans doute jamais.

Au printemps de 1957, le Gouvernement alors au pouvoir a présenté un budget comportant certaines dépenses. Puis le Parlement a adopté une loi de finances provisoire allouant les crédits nécessaires pour le semestre expirant le 31 octobre. Lors de l'avènement du nouveau Gouvernement, le 10 juin, il constata qu'il ne pouvait convoquer une session du Parlement en septembre, quoique les deux partis eussent escompté une telle éventualité lorsqu'ils étaient tombés d'accord en ce qui concerne les crédits supplémentaires et avaient voté des subsides jusqu'à la fin d'octobre seulement. Avant que le Gouvernement précédent brigue les suffrages, il s'était engagé à relever le traitement des fonctionnaires, des membres de la Gendarmerie royale, des forces armées et de certaines catégories d'employés mais, apparemment, il n'eut pas avant les élections assez de temps pour pourvoir à ces augmentations.

Dès que le nouveau Gouvernement entra au pouvoir, il jugea bon de faire honneur aux promesses qui avaient été faites, mais les crédits qu'on avait votés étaient insuffisants et seront épuisés le 31 octobre. Si nous n'adoptons pas de nouveaux crédits avant

cette date, soit le jeudi de la semaine prochaine, il n'y aura pas assez d'argent pour rémunérer les employés dont j'ai fait état.

D'autres projets de loi relatifs aux subsides seront présentés plus tard, car celui-ci ne prévoit que les montants qui manquent pour le mois d'octobre et les crédits nécessaires pour novembre. Un budget des dépenses devra également être présenté et adopté pour les mois de décembre 1957, et janvier, février et mars 1958. Ces budgets supplémentaires devront inclure toutes les dépenses encourues par l'État à l'égard de ces postes et de tout autre que ne prévoyait pas le premier budget. Je fournis l'assurance à tous les sénateurs qu'ils auront le droit d'examiner les crédits généraux pour ces quatre mois et d'en discuter. Je prie mes collègues de permettre que le projet de loi à l'étude soit adopté dès ce soir, afin que le Gouverneur général ou son représentant puisse venir au Sénat, jeudi, pour lui donner la sanction royale.

La mesure à l'étude est assez compliquée, mais de toutes façons, elle a été présentée pour la raison que j'ai exposée. Je suis très disposé à l'expliquer dans toute la mesure où j'en suis capable. J'ajouterai,—et je crois qu'il est à propos de tenir compte de ceci,—que la Chambre des communes a adopté le projet de loi très rapidement et à l'unanimité. Les membres de l'autre endroit s'occupent directement des crédits et comprennent clairement la question, certains membres du précédent gouvernement comme certains membres du nouveau ayant assisté à la dernière session. Le projet de loi ne présentait pas, apparemment, de graves problèmes. Les membres de l'autre endroit se sont payés de mots, mais leurs discours n'avaient absolument rien à voir aux crédits. J'ai lu le compte rendu de leurs délibérations et il m'a semblé que l'on n'avait guère discuté des crédits, si tant est qu'on en a discuté; c'est pourquoi je ne crois pas qu'il soit nécessaire de retarder l'adoption du projet de loi.

L'honorable M. Macdonald: En sommes-nous à l'étape de la deuxième lecture?

L'honorable M. Haig: Honorables sénateurs, je propose la deuxième lecture du projet de loi.

Son Honneur le Président: Quelqu'un appuie-t-il la motion?

L'honorable M. Haig: Je vais déposer la motion par écrit. J'aurais dû la déposer plus tôt; je m'en excuse.

Son Honneur le Président: Il est proposé par l'honorable sénateur Haig et appuyé par l'honorable sénateur Aseltine que le projet de loi subisse la deuxième lecture.